



Syndicat Local *FO Justice* CP FRESNES

CP FRESNES : PARLOIRS !

MENACES INACCEPTABLES ENVERS NOS COLLEGUES ET L'INSTITUTION

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes dénonce et condamne les événements du 20 novembre 2025, plusieurs agents du parloir du Centre Pénitentiaire de Fresnes ont été confrontés à un comportement agressif, menaçant et outrageant de la part d'un visiteur, membre de la famille d'une personne détenue.

Ces faits, clairement consignés dans les rapports, constituent une atteinte directe à l'autorité et à la dignité du personnel pénitentiaire. Le visiteur a adopté une attitude verbalement violente, intimidante et explicitement menaçante, allant jusqu'à évoquer des représailles et l'introduction d'explosifs de type « C4 ». Des propos d'une extrême gravité qui dépassent le cadre d'un simple incident.

UNE FAMILLE DÉJÀ CONNUE POUR CE TYPE DE COMPORTEMENTS

Il s'agit malheureusement d'un schéma récurrent : cette famille est coutumière des agissements hostiles et irrespectueux envers les agents. Cela confirme la nécessité d'une réponse ferme et à la hauteur des faits.

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes condamne avec la plus grande fermeté ces agissements inacceptables, qui mettent en péril la sécurité physique et psychologique des collègues et portent atteinte à la sérénité du service public.

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes porte les exigences suivantes, au nom des agents :

Nous refusons que les agents soient laissés seuls face à de telles situations. Il est indispensable que l'institution assume pleinement son rôle protecteur et préventif.

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes EXIGE :

- *Un accompagnement renforcé pour le dépôt de plainte*
- *Soutien administratif et hiérarchique lors des démarches, suivi rigoureux des dossiers, et appui visible de l'administration.*
- **Le dépôt systématique d'une plainte institutionnelle**, en plus des plaintes individuelles, l'établissement doit porter plainte en son nom pour défendre l'autorité de l'institution et marquer la gravité des faits.
- *La mise en œuvre immédiate de la protection fonctionnelle, pour les agents agressés et les témoins, avec un soutien concret et une reconnaissance sans réserve de leur statut de victimes.*
- *Le renforcement des opérations de sécurisation ponctuelles et concertée en collaboration étroite avec les forces de sécurité intérieure (FSI), nous demandons la multiplication des opérations coups de poing ciblées aux entrées et parloirs, afin de dissuader les comportements hostiles et de rassurer les personnels.*
- *Des décisions rapides et exemplaires*

Il est urgent que des sanctions administratives et judiciaires fermes et rapides soient prises à l'encontre des auteurs de tels actes, afin de montrer l'exemple et dissuader toute récidive ou imitation.

FO JUSTICE DIT STOP !

Assez de laisser les agents du parloir intervenir sans protection adaptée face à des individus agressifs et parfois récidivistes.

